

# REGLEMENT

## VIDEGRENIER DIMANCHE 31 MARS 2024 5H30 A 18H00 Organisée par l'interclasse en 3 St GEORGES DE RENEINS

**Article 1** La brocante est réservée aux professionnels et aux particuliers (si moins de 18 ans, sous la responsabilité unique de leurs parents).

**Article 2** Le jour de la manifestation, les exposants seront tenus de présenter un justificatif d'identité ou d'activité professionnelle.

**Article 3** Le prix des emplacements est fixé à 3 € le mètre, avec une longueur minimum de 5 m (soit 15,00 € minimum l'emplacement) aucune remorque ne sera acceptée sur l'emplacement si elle dépasse la longueur réservée par le participant.

**Article 4** Dès 5h30, le placement se fera dans l'ordre d'arrivée des exposants selon les consignes des responsables du placement.

**Article 5** La restauration rapide avec vente de confiserie, de pâtisserie, de boissons et autres plats cuisinés est réservée à l'interclasse en 3.

**Article 6** Sont formellement interdites toute marchandise : neuve emballée, volée - les produits alimentaires - les animaux - les armes.

**Article 7** La sous location des emplacements est interdite.

**Article 8** Les objets et meubles restent sous l'entière responsabilité des exposants. L'interclasse décline toute responsabilité concernant la détérioration, le vol et tout autre dommage pouvant survenir le jour de la manifestation. Les exposants doivent être munis d'une assurance « responsabilité civile ».

**Article 9** Tout objet invendu, les déchets, les cartons devront être remontés par les exposants. Chaque emplacement doit être restitué vide et propre.

**Article 10** Les responsables se réservent le droit d'exclure sur le champ toute personne ne respectant pas les modalités de ce règlement, ou causant des troubles néfastes au bon déroulement de la manifestation.

Fait le 31 MARS 2024

# LETTRE DE CIVILITE

## A L'ATTENTION DE TOUS LES EXPOSANTS

Bonjour,

Les bénévoles de l'interclasse en 3 de Saint Georges de Reneins sont heureux de vous accueillir en ce dimanche 31 MARS 2024.

Soucieux de l'environnement et de la propreté de ce site qui nous a été prêté par la mairie et pour une organisation sans faille, l'association a mis à votre disposition des sacs poubelle que vous serez tenus de ramener en quittant votre emplacement.

Des points de tri seront répartis à différents endroits du vide grenier et vous permettront de vous débarrasser de vos déchets.

Cependant, il est formellement interdit de charger ses points de tri d'objets dont vous ne voulez plus !!! et il est impératif à votre départ de laisser votre emplacement sans aucun carton ni sac.

Merci de respecter ces consignes simples et faciles à appliquer, et qui prouveront votre respect à l'égard des bénévoles et de l'environnement.

Laurent Déporte  
Président interclasse en 3